

**RETURN BIDS TO:**  
**RETOURNER LES SOUMISSIONS À:**  
Bid Receiving - PWGSC / Réception des soumissions -  
TPSGC  
11 Laurier St. / 11, rue Laurier  
Place du Portage, Phase III  
Core 0A1 / Noyau 0A1  
Gatineau, Québec K1A 0S5  
Bid Fax: (819) 997-9776

**SOLICITATION AMENDMENT**  
**MODIFICATION DE L'INVITATION**

The referenced document is hereby revised; unless otherwise indicated, all other terms and conditions of the Solicitation remain the same.

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire, les modalités de l'invitation demeurent les mêmes.

**Comments - Commentaires**

**Vendor/Firm Name and Address**  
**Raison sociale et adresse du**  
**fournisseur/de l'entrepreneur**

**Issuing Office - Bureau de distribution**  
Training and Specialized Services Division/Division de  
la formation et des services spécialisés  
11 Laurier St. / 11, rue Laurier  
10C1, Place du Portage  
Gatineau, Québec K1A 0S5

<b>Title - Sujet</b> HEALTH SERVICES-TORONTO IHC	
<b>Solicitation No. - N° de l'invitation</b> 47131-147435/B	<b>Amendment No. - N° modif.</b> 003
<b>Client Reference No. - N° de référence du client</b> 1000307435	<b>Date</b> 2013-01-29
<b>GETS Reference No. - N° de référence de SEAG</b> PW-\$\$ZH-115-25249	
<b>File No. - N° de dossier</b> 115zh.47131-147435	<b>CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME</b>
<b>Solicitation Closes - L'invitation prend fin</b> <b>at - à 02:00 PM</b> <b>on - le 2013-02-06</b>	
<b>Time Zone</b> Fuseau horaire Eastern Standard Time EST	
<b>F.O.B. - F.A.B.</b>	
<b>Plant-Usine:</b> <input type="checkbox"/> <b>Destination:</b> <input type="checkbox"/> <b>Other-Autre:</b> <input type="checkbox"/>	
<b>Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à:</b> Tanguay, Mike	<b>Buyer Id - Id de l'acheteur</b> 115zh
<b>Telephone No. - N° de téléphone</b> (819) 956-0545 ( )	<b>FAX No. - N° de FAX</b> (819) 956-2675
<b>Destination - of Goods, Services, and Construction:</b> <b>Destination - des biens, services et construction:</b>	

**Instructions: See Herein**

**Instructions: Voir aux présentes**

<b>Delivery Required - Livraison exigée</b>	<b>Delivery Offered - Livraison proposée</b>
<b>Vendor/Firm Name and Address</b> <b>Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur</b>	
<b>Telephone No. - N° de téléphone</b> <b>Facsimile No. - N° de télécopieur</b>	
<b>Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm</b> <b>(type or print)</b> <b>Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/</b> <b>de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)</b>	
<b>Signature</b>	<b>Date</b>

---

**Modification no 003**  
**No de demande : 47131-147435/B**

Cette modification vise à répondre aux questions des fournisseurs concernant cette invitation.

---

**QUESTIONS ET RÉPONSES**

**Question 13**

En référence au paragraphe 3 de la page 28 de la Demande de Proposition (DP), si un détenu est référé à un fournisseurs ou un établissement externe de soins de santé, comment celui-ci sera-t-il remboursé ou payé pour ses services?

**Réponse 13**

On fournira une lettre confirmant que le client est éligible au Programme Intérim de Santé Fédéral au fournisseurs ou à l'établissement externe de soins de santé. Le fournisseur ou l'établissement externe sera encouragé à soumettre les factures directement a Medavie pour le remboursement. Medavie sera responsable du paiement des factures en utilisant les taux de la Croix Bleue.

**Question 14**

En référence au paragraphe 5 de la page 28 de la Demande de Proposition (DP), l'ASFC a-t-elle déjà un système informatisé de contrôle, de suivi et de surveillance des stocks de médicaments? Si un système informatique est déjà en place, le soumissionnaire gagnant pourrait-il l'utiliser ou serait-il obliger d'établir et maintenir leur propre système?

**Réponse 14**

Tel qu'indiqué au paragraphe 5 de la page 28:

*"L'entrepreneur **doit établir et tenir à jour un système informatisé de contrôle, de suivi et de surveillance pour tous les médicaments en vente libre, les médicaments d'ordonnance et les fournitures médicales qui composent la trousse d'urgence portative.**"*

L'ASFC ne possède pas de système informatisé de contrôle, de suivi et de surveillance de médicaments et fournitures médicales. L'entrepreneur doit fournir ou établir son propre système.

**Question 15**

En référence à la partie 5 - Attestations - 2.14 Statut et disponibilité du personnel, si un soumissionnaire propose une ressources travaillant pour un sous-traitant, l'attestation de statut et de disponibilité du personnel doit-elle être soumise par le sous-traitant ou par le soumissionnaire?

**Réponse 15**

Tel qu'indiqué sous la section 04 - Définition de soumissionnaire de la clause 2003 - Instructions uniformisées - biens ou services - besoins concurrentiels (2012-11-19), un soumissionnaire est défini comme suit:

*"Le terme « soumissionnaire » désigne la personne ou l'entité (ou dans le cas d'une coentreprise, les personnes ou les entités) qui dépose une soumission pour l'exécution d'un contrat de biens, de services ou les deux. Le terme ne comprend pas la société mère, les filiales ou autres affiliées du soumissionnaire, ni ses sous-traitants."*

Solicitation No. - N° de l'invitation

47131-147435/B

Client Ref. No. - N° de réf. du client

1000307435

Amd. No. - N° de la modif.

003

File No. - N° du dossier

115zh47131-147435

Buyer ID - Id de l'acheteur

115zh

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

---

L'attestation de statut et de disponibilité doit donc être soumise par le soumissionnaire avec lequel le Canada a conclu un contrat.

**Question 16**

Afin de maintenir un contrôle sur les frais engagés par le paiement d'heure de travail supplémentaires pour le personnel infirmier travaillant 9 heures par jour 7 jours par semaine, serait-il acceptable de réduire les heures de travail à 8 heures par jour 7 jours par semaine afin de raccourcir la semaine de travail à 56 heures?

**Réponse 16**

Tel qu'indiqué à la partie 3 - Portée des travaux de l'annexe A - énoncé des travaux, *"L'entrepreneur doit assurer le service requis précisé dans le présent énoncé de travail et, pour ce faire, peut s'adjoindre plus d'une infirmière."*

L'horaire de travail défini dans la portée des travaux est de 9 heures par jour, 7 jours sur 7 et doit être respectée.

**Question 17**

La DP stipule que le médecin soit disponible par appel 24 heures par jour. Cette exigence s'avère coûteuse pour le contracteur. Le client accepterait-il de réduire l'exigence de sorte que le médecin soit sous appel entre 6h AM et 9h PM seulement?

**Réponse 17**

Le médecin, ou un médecin de réserve familial avec les politiques et des procédures du Centre de surveillance de l'Immigration, doit être joignable par téléphone 24 heures par jour. Le médecin sera cependant seulement contacté en situation d'urgence hors des heures de travail. En ce qui à trait au volume d'appels, le médecin est habituellement contacté une à deux fois par jour en dehors des heures de travail.

---

LES MODALITÉS DE L'INVITATION DEMEURENT INCHANGÉES

---